

BULLETIN D'INSCRIPTION

DES RECEPTION : A DEPOSER A L'ACCUEIL DE T.I.A (UNIVERSITE TOURAINNE INTER-AGES)
A REMETTRE A ELIANE BAQUET : eliane.baquet@gmail.com

DESTINATION : SRI-LANKA - Du 29 Mars au 8 Avril 2026 (sous réserve de disponibilités des vols à la constitution et réservation du groupe)

Après avoir pris connaissance du programme et de ses conditions tarifaires,

Je (nous) soussigné(ons):

PARTICIPANT : ☐ Madame ☐ Monsieur

N° T.I.A. :

NOM PRENOM : NE(E) LE :/...../.....

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : TEL. :

PORTABLE : EMAIL.....@.....

AUTRE PARTICIPANT (*bulletin commun/couple*) : ☐ Madame ☐ Monsieur

N° T.I.A. :

NOM PRENOM : NE(E) LE :/...../.....

PORTABLE : EMAIL.....@.....

☐ **Chambre double :** ☐ Lit double ou ☐ 2 lits séparés

☐ **Chambre individuelle** (*suppl. 330 €*)

☐ **Chambre à partager** (*bulletin séparé*) avec :

Et j'accepte de payer le supplément chambre individuelle si je n'ai pas de partenaire

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT (*Nom et coordonnées téléphoniques*) :

Désire (nt) participer au voyage étudié pour le groupe : «T.I.A ».

Assurances

le tarif du voyage est proposé avec le Duo Assurances (rapatriement et annulation)

☐ Je refuse de souscrire à cette assurance car mon établissement bancaire me couvre dans le cadre d'un règlement par carte bancaire

Je (nous) déclare (ons) avoir lu et approuvé les modalités d'inscription, le prix du voyage par personne, les conditions particulières de vente (à disposition auprès de votre responsable de groupe)

Fait à :

DATE :

SIGNATURE

REGLEMENT : 2 465 € (Prix base 20 à 24 participants)

† **ACOMPTE** (à la réservation, puis le solde 45 jours avant le départ)

Soit **800 €** par personne en chambre double, soit **910 €** en chambre individuelle€

MONTANT REGLE CE JOUR :

TOTAL :€

☐ Par chèque (Libellé à l'ordre de La Boutique des Groupes Salaün)

à déposer au Secrétariat de Tia ou remis à Eliane Baquet à l'inscription

☐ Par carte bancaire, via le lien internet sécurisé transmis par email dès lors que le groupe sera constitué.

(nombre suffisant de participants)

! INFORMATION IMPORTANTE !

Le tarif définitif et le montant du solde vous seront confirmés environ 45 jours avant le départ sur la base du nombre définitif de participants et selon les conditions économiques en vigueur.

Documents à joindre obligatoirement à votre bulletin :

UNE COPIE de votre Passeport en cours de validité et encore valable 6 mois après le retour (avec 3 pages vierges)
--

CONDITIONS SPECIFIQUES GROUPES D'ANNULATION PARTIELLE

(moins de 25% du nombre de participants):

Est considérée comme une annulation partielle, l'annulation de moins de 25% du nombre de participants.

Le remboursement des participants concernés sera traité de la manière suivante.

Toute annulation demandée en application des dispositions de l'article L211-14 (I) du Code du Tourisme entraîne les frais d'annulation suivants :

Plus de 59 jours avant le départ, les sommes versées seront remboursées sous retenue de frais d'annulation de **15% par personne**

Entre 59 et 31 jours avant le départ 35 % du montant total du voyage

Entre 31 et 21 jours avant le départ 50 % du montant total du voyage

Entre 20 et 15 jours avant le départ 75 % du montant total du voyage

Moins de 15 jours avant le départ 100 % du montant total du voyage

Non présentation au départ 100 % du montant total du voyage

Ces frais d'annulation sont couverts par l'assurance annulation (si souscrite), selon étude et accord de prise en charge par l'assurance. L'assurance annulation souscrite n'est pas remboursable.

OBLIGATION EN CAS D'ANNULATION DE VOYAGE

Vous devez OBLIGATOIREMENT annuler dès la survenance d'un problème médical vous atteignant ou atteignant un de vos proches, et qui pourrait, de suite ou ultérieurement empêcher votre départ.

Sous peine de déchéance, l'assuré ou ses ayants droit sont tenus de donner avis du sinistre simultanément à l'Assureur et à son agent de voyages dans les 5 jours à partir du moment où vous en avez connaissance, sauf cas fortuit ou de force majeure à justifier. Si vous annulez tardivement, nous ne pourrions prendre en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de la survenance de l'événement. La différence restera à votre charge.

Si un voyageur quitte un circuit en cours de route ou ne se présente pas le jour du départ, pour quelque cause que ce soit, aucun remboursement ne sera consenti.

En cas de partage chambre, si un des deux voyageurs annule, il supportera le supplément chambre seule de ce fait.